

Estonie : le ministre de l'Intérieur souhaite modifier la législation sur l'immigration

Description

Le ministre estonien de l'Intérieur, Marten Helme (parti EKRE) a l'intention de procéder à une révision du quota annuel d'immigration en vigueur dans le pays.

En effet, l'Estonie a depuis longtemps fixé un quota d'immigration annuel qui ne doit pas excéder 0,1 % de la population permanente du pays. En 2019, ce sont ainsi 1 315 étrangers qui ont été autorisés à s'installer en Estonie. A priori, 1 314 personnes pourront bénéficier d'un permis de résidence en 2020.

Or, chaque année, constat est fait que le quota est atteint de plus en plus tôt. Un débat a été lancé à ce sujet, portant sur l'augmentation du nombre de personnes autorisées à immigrer puisque, de fait, s'exprime dans le pays une pénurie de main-d'œuvre alors que le faible taux de natalité et l'émigration persistante ne permettent pas de répondre aujourd'hui aux besoins de l'économie. Cinq secteurs économiques prioritaires ont été désignés, souffrant le plus de ces pénuries : la santé, l'éducation, l'information et la communication, l'industrie et, enfin, les transports.

Marten Helme ne souhaite pas augmenter le quota d'immigration. Il propose en revanche de mieux répartir sur l'année en le divisant par périodes afin de créer une régularité dans les arrivées : en 2020, 657 permis de résidence pourraient ainsi être délivrés au premier semestre, et autant au second. Cela mettrait fin à une injustice, selon le ministre, puisque chaque année ne peuvent être accueillis en Estonie que ceux qui ont suffisamment de chance et d'expérience pour « appuyer sur le bouton les premiers et au bon moment ».

M. Helme n'exclut pas en outre de fixer des permis de résidence dotés d'une chance précoce, en fonction des « intérêts nationaux » déterminés par les ministères et les administrations.

Sources : ERR, BNS.

date création

15/09/2019

Champs de mots

Auteur-article : Céline Bayou